



**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SÉANCE DU 20 MARS 2018 -**

L'année deux mille dix-huit, le 20 mars à 20 h30, le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réunie à la Mairie sous la présidence de Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Présidente), Mme HIRAUX Chantal, Mme DELAMAIN Claudine, M. PETIT Jean-Marie, (Conseillers municipaux), Mme ABRAMOVICI Danielle, Mme VANNIER Pierrette, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. DUFOUR Bernard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme DE MONTALEMBERT DE CERS Anne (donne pouvoir à Mme BOUCHET BELLECOURT), Mme PERNIN Stéphanie (donne pouvoir à Madame HIRAUX Chantal), M. BATTAGLIA Pierre, M. PLANELLS Marc.

Secrétaire de Séance: Mme DELAMAIN Claudine

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.



ORDRE DU JOUR:

- ◆ Approbation du compte-rendu du CCAS du 16 mars 2017
- ◆ Compte de gestion 2017
- ◆ Compte administratif 2017
- ◆ Affectation du résultat
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Budget primitif 2018
- ◆ Repas des séniors
- ◆ Questions diverses.



1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU C.C.A.S. DU 16 MARS 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- COMPTE DE GESTION 2017 :

Madame la Vice-présidente présente le compte de gestion 2017 du C.C.A.S. dressé par Monsieur le Receveur Municipal dont le résultat est identique au compte administratif 2017 dressé par Madame la Présidente.

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 :

- Investissement + 0,00 €
- Fonctionnement + 7 808,56 €
- Excédent 7 808,56 €
- Part affectée à l'investissement exercice 2015 0 €

Résultat de l'exercice 2017 :

• Investissement	+ 0,00 €
• Fonctionnement	+ 1 750,55 €
.....
• Excédent	1 750,55 €

Résultat de clôture de 2017 :

• Investissement	+0 €
• Fonctionnement	+ 9 559,11 €
.....
• Ce qui représente un excédent de clôture	9 559,11 €

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité après délibération que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., réuni sous la présidence de Madame HIRAUX Chantal, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BOUCHET BELLECOURT Sylvie, Présidente, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice considéré,

1 °) Constate que le compte administratif fait apparaître

Montant des résultats cumulés au 31 Décembre de l'exercice précédent :

• Excédent de la section d'investissement	+0,00 €
• Excédent de la section de fonctionnement	+ 7 808,56 €
• Excédent de clôture	+ 7 808,56 €
• Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement Au cours de l'exercice.....	0,00 €

Opérations budgétaires de l'exercice :

- Dépenses d'investissement 0,00 €
- Recettes d'investissement 0,00 €
- Excédent d'investissement 0,00 €

- Dépenses de fonctionnement 12 969,45 €
- Recettes de fonctionnement 14 720,00 €
- Excédent de fonctionnement + 1 750,55 €

- Résultat de l'exercice – Excédent 1 750,55 €

Résultats comptables cumulés au 31 Décembre de l'exercice :

- Excédent d'investissement 2016 +0,00 €
- Excédent d'investissement 2017 +0,00 €
- Excédent de clôture d'investissement +0,00 €
- Excédent de fonctionnement 2016 + 7 808,56 €
- Part de l'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement 0,00 €
- Excédent de clôture de fonctionnement 2017 + 1 750,55 €
- Excédent de clôture global + 9 559,11 €

Montant des restes à réaliser en investissement :

- Dépenses d'investissement..... 0,00 €
- Recettes d'investissement 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser 0,00 €

Montant des restes à réaliser en fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement 0,00 €
- Recettes de fonctionnement..... 0,00 €
- Résultat comptable des restes à réaliser 0,00 €

Résultats cumulés en fin d'exercice :

- Excédent des restes à réaliser +0,00 €
- Excédent d'investissement +0,00 €
- Besoin de financement des opérations d'investissement..... 0,00 €
- Excédent de fonctionnement + 9 559,11 €
- Excédent de fonctionnement disponible + 9 559,11 €

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 20 mars 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au moment du vote du compte administratif 2016 du C.C.A.S., Madame la Présidente s'est retirée conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif 2017 du CCAS est adopté à l'unanimité des membres présents.

4- AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017..

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 9 559,11 €

Constatant les résultats suivants :

Solde d'exécution de fonctionnement

- Résultat de l'exercice + 1 750,55 €
- Résultats antérieurs reportés + 7 808,56 €
- Résultat à affecter + 9 559,11 €

Solde d'exécution d'investissement

- Excédent de financement +0,00 €
- Résultats antérieurs reportés +0,00 €
- Résultat à affecter – Excédent de financement +0,00 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

- Excédent de financement +0,00 €

Il apparait un besoin de financement net égal à 0,00 €

Après délibération, les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation

- Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement 0,00 €
- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021) 0,00 €
- Report en fonctionnement Recettes 002 + 9 559,11 €

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

- ✓ Article 6573 ADAPEI 77 500,00 €
- ✓ Article 6574 Épicerie solidaire 1 000,00 €
- ✓ Article 6574 Secours catholique 200,00 €
- ✓ Article 6574 Secours populaire 200,00 €
- ✓ Article 6574 Croix rouge 100,00 €
- ✓ Article 6574 A.F.S.E.P. 100,00 €
- ✓ Article 6574 Fond de solidarité ERDF - GRDF 400,00 €

Le secours catholique étant en pleine restructuration, la subvention sera versée après la nouvelle mise en place.

6- BUDGET PRIMITIF 2018.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. votent à l'unanimité le budget primitif 2018 du CCAS arrêté à la somme de 23 559,11 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement et de 0,00 € pour les dépenses et recettes d'investissement.

7- REPAS DES SENIORS.

Madame la Vice-présidente propose aux membres présents du CCAS que le repas des seniors soit organisé par la commune à compter de l'année 2018. De plus, elle demande l'autorisation d'offrir un petit « colis de douceurs » d'une valeur d'environ 20 euros pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer à ce repas suite à un ou des problème(s) important(s) et reconnu(s) sur le compte du CCAS.

Monsieur DUFOUR Bernard signale qu'il est nécessaire de prévenir les personnes qui ne se sont pas déplacées. Madame HIRAUX Chantal lui répond que ces personnes ont déjà contacté la Mairie. Madame DELAMAIN Claudine ajoute qu'il est toujours possible de se rapprocher de l'association « Rompre la solitude ». Madame la Présidente lui répond que Madame Hiraux est volontaire pour réaliser cette démarche.

Après délibération, les membres du C.C.A.S. acceptent à l'unanimité des membres présents les propositions ci-dessus.

8- QUESTIONS DIVERSES.

Madame la Vice-présidente informe le C.C.A.S. sur les différentes actions menées en 2017.

Les principales demandes ont été émises pour des aides de conception de dossiers (CAF, APA, retraite etc...).

Le repas des anciens a été une réussite tant sur la qualité du repas que sur l'ambiance.

La collecte de jouets a encore très bien fonctionné en cette fin d'année 2017.

Un logement a été attribué à un SDF qui se logeait sous une tente. Un autre SDF est actuellement dans le logement d'urgence de la mairie, et est en cour de relogement.

Madame ABRAMOVICI Danielle demande l'impact des inondations du début 2018 sur les personnes en difficultés. Madame la Présidente lui répond que la commune a pu organiser des livraisons de parpaings, mais ajoute que des logements ont été prêtés pour des personnes qu'il a été nécessaire d'évacuer, mais ajoute que la situation a été bien mieux anticipée et maîtrisée qu'en 2016, de part l'expérience acquise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire,

Claudine DELAMAIN



La Présidente,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

